



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour le Championnat suisse de sections Fusil 300m

Edition 2026 - Page 1

Doc.-N° 3.30.02 f

La Division Fusil 300m édicte les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour le Championnat suisse de sections fusil 300m:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1. Règlement du Championnat suisse de sections fusil 300m (CSS-F300) du 1^{er} janvier 2022
- 1.2. Règles du Tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3. Catalogue des moyens auxiliaires autorisés (SAT, formulaire 27.132)

2. Inscription

L'écran de connexion pour les inscriptions et les mutations est actif depuis le 1^{er} janvier de l'année actuelle sur le site Internet <https://www.shoot-commander.ch/fr>.

Les sociétés ayant participé au CSS de l'année passée recevront le nombre approprié de feuilles de stand au plus tard le 1^{er} mars de l'année actuelle, sans inscription préalable.

Les nouvelles inscriptions doivent être faites jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard.

Après l'inscription, les sociétés recevront les feuilles de stand commandées ainsi que la documentation nécessaire.

3. Centrale d'annonce CSS

Les travaux administratifs et le dépouillement des résultats sont effectués par la centrale d'annonce du CSS, exploitée par la société externe HIT Consulting. D'éventuelles questions sont à adresser exclusivement à:

HIT Consulting
Heinrich Schweizer

Bahnhofstrasse 19, 8587 Oberaach

Tél. 071 411 62 60

Portable 079 898 65 56

E-mail ssm-css@hit-consulting.ch

4. Droit de participation

Le droit de participation est défini dans le Règlement du CSS (articles 4 - 9). En cas de changement de société, les tireurs concernés doivent être enregistrés comme Membre actif A de la société participante, d'ici au 1^{er} mars de l'année en cours au plus tard.

En cas de non-respect, il sera procédé comme suit:

4.1 Participation non autorisée

En cas de participation d'un tireur non licencié ou qui n'est pas enregistré dans SAT-Admin en tant que membre de la société, un résultat nul (0) sera saisi et il sera tenu compte de ce résultat pour le calcul du résultat de la société (cf. RTSp). Ces tireurs ne recevront pas de distinction.

En cas de participation non-autorisée de membres actifs-B, leur résultat sera biffé et il n'en sera pas non plus tenu compte pour le calcul du résultat de la société de base de ces tireurs, si celle-ci participe au CSS. Les tireurs en question reçoivent toutefois la distinction le cas échéant.

Lors des deux tours principaux, les sociétés des LNA ordonnance et LNB ordonnance peuvent aligner un nombre illimité de tireurs avec fusil libre ou standard. Pour le calcul du résultat de société, il ne sera toutefois tenu compte comme résultats obligatoires et non obligatoires que des meilleurs résultats obtenus avec ces armes, soit 3 en LNA ordonnance et 2 en LNB ordonnance.

4.2 Résultat de société

Conformément au règlement du CSS (chiffres 14 - 16), le nombre des résultats obligatoires resp. des résultats minimum sera majoré de la moitié du nombre des tireurs ayant participé illicitement (total arrondi vers le bas). Par exemple: lorsque seul 1 tireur est en cause, il n'y a pas de majoration. Lorsqu'il y a 2 ou 3 tireurs en cause, il sera ajouté 1 résultat. S'il y a 4 ou 5 tireurs en cause, il sera ajouté 2 résultats. Et ainsi de suite.

5. Feuilles de stand

Pour les imprimantes thermiques, il faut commander des feuilles de stand particulières, et seules celles-ci seront utilisées.

L'arme de sport utilisée doit être indiquée sur la feuille de stand avant le début du tir, lors de la remise de la feuille de stand.

En cas de marquage électronique des touchés, le résultat doit être directement imprimé sur la feuille de stand. Les feuilles de stand portant une bande autocollante ou une inscription manuelle des résultats sont nulles (sauf si un stand de tir n'a pas de marquage électronique des touchés).

Les feuilles de stand doivent être complétées correctement, lisiblement et complètement avant la compétition, notamment avec le numéro de licence et l'arme de chaque tireur.

Les marquages électroniques des touchés doivent être réglés de manière à ce que les numéros des passes et les heures de tir correspondants soient imprimés sur la feuille de stand individuelle.

Les sociétés qualifiées pour le 2^e tour principal recevront un nombre donné de feuilles de stand – au minimum autant que les participants classés au 1^{er} tour principal. Des feuilles de stand supplémentaires peuvent être commandées à la centrale d'annonce du CSS.

6. Annonce des résultats

Les annonces des résultats se font exclusivement par voie électronique, via l'application WEB <https://www.shoot-commander.ch/fr>.

6.1. Répartition en ligues

- **Participation avec deux formations conformément au règlement du CSS (article 6).**
Lors du 1^{er} tour principal, les résultats doivent être introduits séparément pour chaque formation dans le formulaire distinct (ligue sport **et** ligue ordonnance).
- **Participation avec une seule formation**
Lors de l'annonce des résultats du 1^{er} tour principal, il faut impérativement reporter les résultats dans le formulaire de saisie correspondant (ligue sport **ou** ordonnance).

Ne concerne que le 1^{er} tour principal: si en cas du choix de la ligue ordonnance, la société aligne trop peu de tireurs avec armes d'ordonnance et qu'il est ainsi pas possible de la classer dans cette ligue malgré le fait qu'elle ait dans l'ensemble assez de participants, la société sera automatiquement transférée dans la ligue sport.

Chaque formation participante reste – dans l'année en cours – impérativement dans la même ligue (dès le 1^{er} tour principal et jusqu'en finale).

6.2. Renvoi du matériel à la centrale d'annonce

Le renvoi à la centrale d'annonce CSS s'effectue en un seul envoi, après chaque tour principal. Celui-ci comprendra:

- le formulaire de décompte ¹
- la liste des résultats de la société ²
- les feuilles de stand utilisées, maculées et vierges.

Les listes ou tableaux créés par les sociétés ne sont pas acceptés.

6.3. Délai d'annonce des résultats du 1^{er} tour principal

Délai de tir pour le 1^{er} tour principal: du 1^{er} mars au 15 juin 2026

En ce qui concerne les sociétés qui désirent être classées et qui sont intéressées à une qualification pour le 2^e tour principal, leurs résultats du 1^{er} tour principal **doivent parvenir à la centrale d'annonce du CSS jusqu'au 21 juin 2026**. Une facture est ensuite adressée à la société et le montant des frais de participation doit parvenir **à la banque jusqu'au 30 juin 2026**.

Pour toutes les autres sociétés, les résultats doivent parvenir à la centrale d'annonce du CSS **jusqu'au 30 septembre 2026**.

Aucun décompte ne sera plus accepté après le 30 septembre 2026.

Après la réception du matériel retourné, une facture sera établie et envoyée par courriel.
Le montant des frais de participation doit parvenir **à la banque jusqu'au 15 octobre 2026**.

^{1 et 2} Les deux formulaires sont créés automatiquement par le système après le décompte final et envoyés par email.

6.4. Délais pour l'annonce des résultats du 2^e tour principal

Délai de tir pour le 2^e tour principal: du 1^{er} août au 15 septembre 2026

Les résultats du 2^e tour principal **doivent parvenir à la centrale d'annonce du CSS jusqu'au 20 septembre 2026** afin que le classement de qualification définitif puisse être établi pour la finale.

7. Limites de distinctions

Les distinctions individuelles (insignes-couronnes ou cartes-couronnes d'une valeur de CHF 10.- sont exclusivement remises à la suite du 1^{er} tour principal comme suit:

10 coups, c.p.c	E / S	U19 - U21 / V	jusqu'à U17 / SV
Arme libre, fusil standard	91	89	88
F ass 57 (ord 03) et Mousqueton	86	84	83
F ass 57 (ord. 02)	81	79	78
F ass 90	84	82	81

8. Distinctions

La centrale d'annonce du CSS détermine les distinctions (insignes-couronnes et cartes-couronnes) après le 1^{er} tour principal et les remet aux sociétés après réception des frais de participation.

Les annonces tardives de résultats parvenant à la centrale d'annonce du CSS après le 21 juin 2026 ne seront plus prises en considération pour le classement des sociétés, mais celles-ci recevront toutefois les distinctions auxquelles elles ont droit.

9. Finances

9.1 Frais de participation

Les frais de participation s'élèvent à CHF 15.-.

Il ne sera prélevé aucun frais de participation pour le 2^e tour principal.

Les frais de participation à la finale seront fixés dans les DE pour la finale du CSS.

9.2 Décompte

Le montant des frais de participation prélevés auprès des participants lors du 1^{er} tour principal est à verser sur le compte suivant:

IBAN CH56 3000 0001 1549 5536 8
Fédération sportive suisse de tir (FST)
Championnat suisse de section
6006 Lucerne

Le versement sera effectué uniquement au moyen du bulletin joint à la facture.

Les feuilles de stand maculées ou non utilisées, qui sont retournées, ne doivent pas être payées. Celles qui manquent sont à payer à raison de CHF 15.-/pièce.

10. Finale CSS

S'il y a moins de 20 sociétés classées dans une ligue au terme du 1^{er} tour principal (remise des résultats jusqu'au 21 juin 2026), le Chef de la Division Fusil 300m décide de l'exécution d'un 2^e tour principal et d'une finale pour cette ligue.

Une finale d'une ligue n'aura lieu que si 5 sociétés au moins s'inscrivent pour cette finale.

Les résultats des 1^{er} et 2^e tours principaux seront publiés sur le site Internet de la FST
«www.swissshooting.ch».

La finale aura lieu le 25 octobre 2026 à Thoune (stand de tir Guntelsey). Des DE particulières (DE finale CSS) seront édictées à cet effet.

Les sociétés qualifiées y seront invitées par la centrale d'annonce du CSS.

11. Contrôles

11.1 Tours principaux

La société est responsable d'une organisation irréprochable. La responsabilité de l'exécution correcte sera confiée à un Moniteur de tir.

11.2 Finale

La direction du tir de l'organisateur est responsable du déroulement correct du concours.

12. Réclamations

Les éventuelles réclamations sont à déposer par lettre recommandée auprès du Chef de la Division F300, au plus tard dans les cinq jours suivant la publication des résultats sur le site Internet de la FST – la date du cachet de la Poste faisant foi. Un montant de CHF 50.- est à verser sur le compte IBAN CH25 0900 0000 6000 0008 3, Fédération sportive suisse de tir, Secrétariat, 6006 Lucerne.

Une copie du récépissé est à joindre à la réclamation.

13. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE CSS-300 de la saison 2025 du 22 août 2024;
- ont été approuvées par la Division F300 le 21 août 2025;
- entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Fédération sportive suisse de tir

Walter Brändli	Daniela Morf
Chef de la Division	Préposée au
Fusil 300m	SSM-G300